

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 0
Votants : 18

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 30/10/2017

Le 9 Novembre 2017, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Pierre PERNET, Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Bernard REY.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions -Travaux de mise en séparatif dans le cadre du programme de travaux 2017 pour l'allée sans nom à TREVOUX

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente cette demande de subvention. Il indique qu'un schéma directeur d'assainissement a été réalisé sur la commune de Trévoux en 2014, aboutissant à un programme de travaux.

Ces travaux consistent en la mise en séparatif de certains tronçons du réseau d'assainissement, avec l'objectif de supprimer les eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées en créant des réseaux de collecte distinct pour les eaux usées et pluviales (Actions n°47 – Priorité 1 du schéma directeur d'assainissement 2014).

Cette opération est répertoriée comme suit :

- OP 71-0320_Mise en séparatif réseau – Allée (sans nom) donnant sur l'Allée du Roquet à Trévoux (scénario 2).

Son coût, au stade Avant-Projet, est estimé à 33 396 € H.T.

Le démarrage des travaux est prévu pour fin d'année 2017.

Cette prestation est prévue sur le Budget Assainissement 2017.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du plan départemental de l'eau et du programme d'actions « Sauvons l'eau ! » (2013-2018).

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet de mise en séparatif du réseau d'assainissement à Trévoux évalué à 33 396 € H.T ;
- ✓ **S'ENGAGE** à mener à terme ces opérations selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération, selon les modalités d'intervention de ces deux partenaires ;
- ✓ **AUTORISE** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **AUTORISE** le président à signer toutes conventions et tous documents liés au transfert de réseau dans le cadre de a mise en séparatif ;
- ✓ **AUTORISE** pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- ✓ **DEMANDE** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux et les études par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

15 NOV. 2017

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171109-2017B32-AS

Affichage le :

15 NOV. 2017

A Trévoux, le 09/11/2017

**Le Président,
Bernard GRISON**

